

**Question avec demande de réponse écrite
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Jean-Paul Garraud (ID)

Objet: Explosion des actes anti-chrétiens en Europe et en France.

Dans sa réponse E-005548/2021, la vice-présidente Jourová indique que « la Commission s'engage à protéger les chrétiens et les membres d'autres groupes religieux de toute persécution au sein de l'UE, ne faisant aucune distinction entre les différents groupes. La Commission ne prévoit pas de stratégie spécifique pour lutter contre la christianophobie et n'envisage pas de nommer un coordinateur chargé de cette question. »

Bien que la Commission précise qu'elle ne fait aucune distinction entre les différents groupes religieux, il ressort que l'Union européenne s'est dotée, en 2015, d'un coordinateur chargé de la lutte contre l'antisémitisme¹ et, en 2018, d'un coordinateur chargé de la lutte contre la haine antimusulmane².

De plus, la Commission a présenté sa toute première stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme le 5 octobre dernier³.

Alors que les chrétiens sont les croyants les plus persécutés dans le monde et que l'OSCE⁴ recense ainsi une hausse de 70% d'actes haineux antichrétiens entre 2019 et 2020 en Europe, la Commission peut-elle indiquer les raisons pour lesquelles elle ne prévoit ni mise en place d'une stratégie, ni de nomination d'un coordinateur dédié à la lutte contre la christianophobie ?

¹ https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/combating-antisemitism/coordinator-combating-antisemitism-and-fostering-jewish-life_en

² https://ec.europa.eu/info/policies/justice-and-fundamental-rights/combating-discrimination/racism-and-xenophobia/combating-anti-muslim-hatred_en#the-commissions-coordinator-on-combating-anti-muslim-hatred

³ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_4990

⁴ Organisation pour la Sécurité et la Coopération